

Juan José Carrillo Nieto (Doctorant Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

La naissance d'une institution: L'Amparo au XIX^e siècle au Mexique

En Amérique Latine il est normal de connaître une institution qui protège les droits de l'homme de manière sui generis. Il s'agit de l'Amparo, un procès juridique pour porter plainte quand une personne pense que ses droits de l'homme ont été affectés. Malgré que l'idée générale souligne que l'Amparo est une institution nouvelle, née au Mexique et originale du pays pendant le XIX^e siècle, peu après de l'Indépendance, il est possible de trouver des antécédents de l'institution pendant l'époque de la Nouvelle Espagne.

Le but de cette communication est d'exposer la naissance, antécédents y caractéristiques de l'institution de l'Amparo, laquelle est une institution très particulière du Mexique et de l'Amérique latine pour protéger les droits de l'homme.

On parle d'une manière de défendre les droits de l'homme très différent de la manière de réfléchir des droits de l'homme en Europe et aux Etats-Unis. La deuxième partie de cette communication s'occupera d'analyser ces différences.